

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats de l'assurance vie – Février 2018

L'assurance vie maintient le cap

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Après la très bonne collecte du Livret A, c'est au tour de l'assurance vie de confirmer que le début de l'année est placé, pour les Français, sous le signe de l'épargne. En effet, la collecte nette de l'assurance vie a été de 1,7 milliard d'euros soit presque aussi bien qu'en janvier.

Le mois de février réussit, de manière traditionnelle, à l'assurance vie. Cette dernière n'a jamais enregistré, depuis 2008, de décollecte au cours du deuxième mois de l'année. Le poids des unités de compte dans la collecte brute continue de s'accroître doucement. Il est passé de 30,5 à 31 % de janvier à février 2018. Ce taux était de 12 % en février 2012.

Si la collecte brute a été en retrait en février par rapport au mois de janvier, 11,3 milliards d'euros contre 13,1 milliards, il en a été de même pour les prestations et rachats qui sont passées de 10,8 à 9,6 milliards d'euros. Ces baisses sont en partie imputables au nombre de jours ouvrables plus faibles en février.

Les Français semblent être plus prudents en ce début d'année. Les dépenses de consommation se sont contractées de 1,9 % en janvier ce qui favorise tant l'épargne de court et de long terme. Par ailleurs, l'engouement pour l'immobilier tend à se normaliser. L'année 2017 a été marquée par un nombre très important de transactions immobilières, environ un million. Pour financer leurs opérations, les épargnants avaient effectué des rachats sur leurs contrats d'assurance vie. La baisse depuis quelques mois des prestations semble marquer une évolution en la matière qu'il faudra croiser avec les chiffres de l'immobilier. La publication des rendements des fonds euros pour 2017, supérieurs aux attentes, a pu conduire, par ailleurs, les épargnants à revenir sur les contrats d'assurance vie.

Avec les bons résultats du mois de janvier et de février, les épargnants semblent avoir digéré le changement fiscal décidé à l'automne dernier et se traduisant par la mise en place du prélèvement forfaitaire unique et l'augmentation de la CSG à compter du 1^{er} janvier 2018. L'assurance vie bénéficie également, par ricochet, du durcissement du régime de l'épargne logement.

Le projet de loi PACTE dont la présentation est prévue au début du mois de mai pourrait avoir quelques incidences sur l'assurance vie et impacter sa collecte au début du second semestre.

Contact presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr